



COMMISSION
EUROPÉENNE

LA HAUTE REPRÉSENTANTE DE
L'UNION EUROPÉENNE POUR LES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET
LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ

Bruxelles, le 25.5.2011
SEC(2011) 652 final

DOCUMENT DE TRAVAIL CONJOINT DES SERVICES

Mise en oeuvre de la politique européenne de voisinage en 2010 Rapport pays : Tunisie

{COM(2011) 303 final}
{SEC(2011) 637 final}
{SEC(2011) 638 final}
{SEC(2011) 639 final}
{SEC(2011) 640 final}
{SEC(2011) 641 final}
{SEC(2011) 642 final}
{SEC(2011) 643 final}
{SEC(2011) 644 final}
{SEC(2011) 645 final}
{SEC(2011) 646 final}
{SEC(2011) 647 final}
{SEC(2011) 648 final}
{SEC(2011) 649 final}
{SEC(2011) 650 final}
{SEC(2011) 651 final}

DOCUMENT DE TRAVAIL CONJOINT DES SERVICES

Mise en oeuvre de la politique européenne de voisinage en 2010 Rapport pays : Tunisie

1. ÉVALUATION D'ENSEMBLE

La Tunisie et la Communauté européenne ont établi des relations contractuelles en 1976 en signant un accord de coopération. L'accord d'association avec la Tunisie, entré en vigueur en 1998, identifie plus en détail les secteurs spécifiques dans lesquels les relations sont développées bilatéralement. Sur cette base, le plan d'action conformément à la politique européenne de voisinage (PEV) entre l'UE et la Tunisie a été adopté en juillet 2005, pour une période de cinq ans. Le plan d'action est arrivé à échéance en juillet 2010 mais les parties ont décidé, d'un commun accord, d'en prolonger la durée le temps qu'un nouveau plan d'action soit finalisé.

Ce rapport présente une vue d'ensemble des progrès faits dans la mise en œuvre du plan d'action PEV entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2010. Néanmoins, des développements en dehors de cette période ont également été pris en compte lorsqu'ils ont été considérés comme importants. Cela concerne en particulier les événements de janvier 2011 ayant conduit au départ de Tunisie de l'ancien président de la République, ainsi que la mise en place d'un nouveau gouvernement de transition. Le présent document n'est pas un rapport général et exhaustif sur la situation politique et économique en Tunisie. En outre, pour des informations sur les processus sectoriels régionaux et multilatéraux, il conviendra de se référer au rapport sectoriel.

L'année 2010 a été marquée par une forte contestation sociale dans le sud et le centre du pays qui a pris une ampleur croissante et a débouché en janvier 2011 sur un mouvement révolutionnaire réclamant un profond changement politique et social. Ce mouvement a conduit au départ de Tunisie du président de la République et la formation d'un gouvernement de transition. Ce gouvernement a immédiatement pris d'importantes mesures de libéralisation de la vie politique et d'amélioration des conditions d'exercice des libertés d'association, d'expression et de la presse. De nombreux opposants politiques ont été libérés de prison ou autorisés à rentrer en Tunisie.

L'UE s'est immédiatement félicitée de cette révolution démocratique à laquelle elle a commencé à apporter son soutien. Les immenses aspirations de la population tunisienne et les mesures de libéralisation politique déjà prises devront se concrétiser par la tenue d'élections présidentielles et législatives démocratiques et transparentes.

En matière de démocratie et de droits de l'homme, le gouvernement du Président Ben Ali a pris en 2010 des mesures allant à l'encontre des objectifs fixés par le Plan d'action et notamment du respect des libertés d'association et d'expression, par exemple avec la modification de l'article 61 bis du Code pénal. Les mesures déjà annoncées par le gouvernement de transition permettent d'envisager que les objectifs du plan d'action soient désormais pleinement atteints et que des objectifs ambitieux soient inscrits dans le nouveau plan d'action permettant d'obtenir un statut avancé. D'importantes réformes devront être mises en œuvre afin de modifier le cadre législatif et réglementaire et les pratiques de l'ancien

régime, pour asseoir durablement l'État de droit, élément essentiel d'un véritable rapprochement avec l'UE.

En 2010, la reprise économique s'est confirmée, grâce notamment au dynamisme des exportations. En accord avec les engagements pris dans le cadre du plan d'action de la PEV, le gouvernement a déployé des efforts pour maintenir une position prudente en matière de politique budgétaire. Toutefois, en raison de la succession des mesures fiscales anticrise, l'assainissement budgétaire et la réduction de la dette publique n'ont pas été poursuivis. Les progrès visant à améliorer les performances et la compétitivité de l'économie tunisienne - un autre objectif du plan d'action - ont été limités. Les événements politiques de la fin de l'année 2010 ont conduit à un ralentissement de l'activité économique et ont mis en lumière les problèmes auxquels est confrontée la Tunisie, en particulier le manque d'un développement économique durable et inclusif. Les disparités sociales demeurent préoccupantes, notamment dans des régions moins développées. La création d'emplois de qualité est restée faible, notamment pour les jeunes diplômés. La relance d'un véritable dialogue sociale réformé est jugé essentielle pour une reprise économique durable.

En matière commerciale, les négociations sur la poursuite de la libéralisation progressive du commerce des produits agricoles, des produits agricoles transformés et des produits de la pêche ont enregistré des progrès notables. L'accélération de ces négociations en 2011, sur la base de possibles nouvelles concessions mutuelles, surtout dans le domaine agricole, devrait permettre leur finalisation rapide, créant ainsi de nouvelles opportunités de développement agricole pour les deux parties. En revanche, celles concernant la libéralisation du commerce des services et du droit d'établissement n'ont pas enregistré de progrès significatifs.

Durant la période de référence, des réunions UE-Tunisie ont eu lieu au niveau du conseil d'association et de sept sous-comités ou groupes de travail. En 2010, la Tunisie et l'Union européenne ont entamé des discussions sur le nouveau plan d'action devant traduire le renforcement des relations bilatérales qu'avait demandé la Tunisie en 2008, et pour lequel l'UE a demandé qu'un rapprochement avec l'UE s'accompagne d'engagements plus forts de la part de la Tunisie, notamment dans les domaines politiques et de la gouvernance. Ces négociations pourront être conclues avec le gouvernement tunisien qui sera élu à l'issue d'élections qui devront être démocratiques et transparentes, et qui devraient se tenir avant la fin de l'année 2011. Ce renforcement des relations dans le cadre d'un statut avancé implique des engagements plus contraignants des parties dans tous les domaines, qu'il s'agisse de l'État de droit et de la gouvernance, de l'économie et du commerce ou des questions sociales.

La révolution démocratique de janvier 2011, dont les orientations devront être confirmées à l'occasion et au-delà des prochaines élections, permettra d'envisager un renforcement substantiel des relations bilatérales avec l'UE et de faire de la Tunisie un partenaire privilégié de l'UE dans la région, en pleine compatibilité avec les valeurs au cœur du statut avancé et les principes du Partenariat pour la démocratie et la prospérité partagée.

2. DIALOGUE POLITIQUE ET REFORMES

Démocratie et État de droit

Au cours de l'année 2010, la Tunisie a poursuivi une politique restreignant très sévèrement l'exercice des libertés fondamentales. Les garanties liées à la liberté d'expression, d'association et de participation à la vie politique sont restées lettre morte. Un décalage

important persistait entre la législation nationale et les engagements internationaux, d'une part, et leur application concrète et quotidienne, d'autre part. L'autorisation de la tenue d'une conférence de presse de Human Rights Watch (HRW) en octobre sur la liberté d'association et l'annonce de l'ancien président tunisien de mettre en place une commission nationale en vue de trouver une solution définitive au conflit concernant la ligue tunisienne pour les droits de l'homme, avaient été des décisions positives mais trop modestes.

En décembre 2010, des manifestations ont démarré dans la région du centre ouest du pays, après l'immolation de Monsieur Mohamed Bouazizi, jeune diplômé de la ville de Sidi Bouzid à qui la police avait confisqué son étal de fruits et de légumes, unique source de revenus pour sa famille. Les manifestations ont progressivement gagné l'ensemble du pays à la faveur d'une vague de contestation grandissante contre les mauvaises conditions économiques et sociales dans le centre et le sud du pays, ont progressivement gagné l'ensemble du pays et ont pris une tournure de plus en plus politique à l'encontre du régime du président Ben Ali. Outre la colère provoquée par le comportement brutal de la police et l'usage disproportionné de la force (qui a entraîné en tout 219 décès selon un bilan provisoire établi par les Nations unies), les manifestants s'en sont pris à la corruption et au népotisme de l'entourage de l'ancien président, qui avait acquis de manière irrégulière des intérêts financiers dans une grande partie de l'économie tunisienne. Le refus de l'armée de tirer sur les manifestants a accéléré le départ du président Ben Ali.

Après le départ de ce dernier, la mise en œuvre des dispositions de la Constitution a permis l'amorce d'une transition constitutionnelle. Des partis d'opposition ont été accueillis au sein du gouvernement ; le Rassemblement constitutionnel démocratique, parti de l'ancien président et dominateur au sein des Assemblées et de la vie politique, a fait l'objet de violentes critiques de la part de la population, qui ont conduit à la dissolution de son bureau politique. En janvier 2011, de nouveaux partis politiques ont été autorisés. De même, plusieurs opposants politiques au régime de l'ancien président Ben Ali ont été autorisés à rentrer en Tunisie et se sont déclarés candidats aux prochaines élections.

La situation du **système judiciaire et pénal** est totalement insatisfaisante. Au cours de l'année 2010, plusieurs décisions de justice ont confirmé le manque d'indépendance de la justice. En outre, plusieurs organisations de défense des droits de l'homme ont dénoncé le manque de respect des procédures judiciaires et du droit à la défense et des droits des détenus. Ainsi, des **prisonniers politiques**, principalement ceux qui sont accusés d'activités islamistes, continuaient à être victimes de multiples condamnations pour les mêmes faits et à subir des abus concernant les droits de la défense. Le nouveau gouvernement nommé en janvier 2011 a annoncé la préparation d'une loi d'amnistie. Dans le cadre de sa coopération technique, l'UE a soutenu l'amélioration de la formation des avocats et du fonctionnement du tribunal administratif. Disposant d'un budget important consacré à la justice au titre du programme de coopération 2011-2013, l'UE est disposée à soutenir une réforme en profondeur du système judiciaire, visant à en assurer l'indépendance vis-à-vis du pouvoir exécutif, y compris en avançant à 2012 le soutien prévu pour les réformes dans le secteur de la justice.

Au début de 2011, une nouvelle loi a été promulguée qui vise à fournir une aide juridictionnelle devant le tribunal administratif, renforçant les possibilités de recours contre les décisions administratives en faveur des catégories les plus défavorisées. Une autre loi a introduit la possibilité d'un recours auprès du tribunal administratif pour excès de pouvoir des décrets à nature réglementaire.

La **corruption** demeure un problème. Une commission d'enquête a été mise en place en janvier 2011 afin de faire la lumière sur les soupçons de corruption entourant de nombreuses personnes étroitement liées à l'ancien président. Les autorités tunisiennes ont également demandé à l'UE d'appuyer leurs efforts en vue de geler les avoirs de plusieurs personnes, dont l'ancien président Ben Ali, qui sont soupçonnés d'avoir procédé au blanchiment des capitaux acquis en abusant de leurs fonctions ou de leur position. En réponse à cette demande, le conseil des ministres de l'UE a pris des mesures restrictives à l'encontre de plusieurs personnes, qui sont entrées en vigueur fin janvier 2011.

Respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Dans le domaine des **droits de l'homme** pendant la présidence de M. Ben Ali, il existait un décalage persistant entre les positions officielles de soutien aux libertés fondamentales et au respect des droits de l'homme et l'application concrète des lois. En 2010, un amendement à l'article 61 bis du code pénal a créé des obstacles supplémentaires à l'action des défenseurs des droits de l'homme, en faisant peser sur eux de lourdes sanctions en cas de contacts avec l'étranger. La nature du précédent régime a été mise en exergue à l'occasion des répressions des manifestations populaires qui ont eu lieu tout d'abord dans la région de Ben Guerdane en octobre 2010, puis dans tout le pays à partir du 17 décembre 2010. L'utilisation disproportionnée de la force, et notamment les tirs à balles réelles par les forces de sécurité, ont causé plusieurs dizaines de morts parmi la population civile.

Après le départ de l'ancien Président et la mise en place du gouvernement de transition, plusieurs mesures de libéralisation ont été prises qui ont permis de réduire ce décalage. Le nouveau gouvernement a notamment pris des mesures qui ont conduit à des progrès immédiats en matière de liberté d'expression et d'association. La liberté de parole retrouvée a permis que s'engagent, dans tous les médias, de très riches débats concernant l'avenir de la Tunisie et la réparation des erreurs du passé. En outre, le gouvernement a mis en place une commission nationale d'enquête sur les événements qui ont eu lieu entre le 17 décembre 2010 et le 14 janvier 2011, et a procédé à l'indemnisation des victimes des répressions policières.

La visite du rapporteur spécial de l'ONU sur la promotion et la protection des droits de l'homme dans la lutte antiterroriste a eu lieu en janvier 2010. Malgré l'annonce en 2008 d'une décision d'accueillir trois autres rapporteurs spéciaux du Conseil des droits de l'homme (torture, justice, défenseurs des droits de l'homme) ainsi que des représentants de la Commission africaine des droits de l'homme, ceux-ci n'ont pas reçu d'invitation à se rendre dans le pays. La Tunisie n'a toujours pas adressé d'invitation permanente aux procédures spéciales.

La Tunisie a soumis, en juillet 2010, un rapport aux organes conventionnels des Nations unies au titre de la convention internationale relative aux droits des personnes handicapées.

La Tunisie n'a pas encore adhéré aux protocoles facultatifs du pacte international des droits civils et politiques. La Tunisie n'a pas encore ratifié le protocole additionnel à la convention contre la torture et autre peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. La Tunisie maintient ses réserves en ce qui concerne la primauté du droit international sur le droit interne et sur la possibilité de saisine automatique des cours internationales, en considérant que sa constitution prime sur les traités et conventions internationaux. Toutefois, le gouvernement de transition a annoncé en janvier 2011 son intention de lever certaines réserves à des conventions internationales et d'adhérer à certains protocoles additionnels.

La **peine de mort** est toujours inscrite dans la législation, mais elle n'est plus appliquée depuis 1991.

En ce qui concerne les **conditions de vie carcérale et les droits des détenus**, la Tunisie a adopté des mesures visant à faciliter la réinsertion des anciens détenus et à appliquer des peines alternatives à la prison, mais ces conditions restent insatisfaisantes. Plusieurs organisations de défense des droits de l'homme ont dénoncé le manque de respect des procédures judiciaires, du droit à la défense et des droits des détenus par les autorités du gouvernement de l'ancien président. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a continué son programme de visites aux prisons tunisiennes. En 2010, le CICR a effectué 48 visites dans 31 lieux de détention abritant quelque 27 000 détenus. Des visites ont également eu lieu en janvier 2011, après la prise de fonction du gouvernement de transition. Malgré l'annonce de la promesse de permettre à Human Rights Watch d'avoir accès aux prisons, le gouvernement de l'ancien président Ben Ali n'a pas donné son accord pour finaliser le mémorandum d'entente avec HRW. La visite, en janvier 2010, du rapporteur spécial des Nations unies pour la promotion des droits de l'homme dans la lutte antiterroriste a permis d'éclaircir un peu la situation des détenus, notamment ceux condamnés à des peines de prison sur la base de la loi antiterroriste. Malgré ses nombreuses requêtes, les autorités tunisiennes lui ont cependant refusé l'accès aux locaux d'interrogatoire de la police judiciaire. En janvier 2011, après la mise en place du gouvernement de transition, le ministre de la justice a édicté une circulaire enjoignant aux autorités carcérales de respecter les lois et réglementations en vigueur et de prendre en compte la dimension humanitaire dans leurs rapports avec les détenus, notamment la préservation de leur dignité. De nombreuses prisons ont été endommagées lors des événements du mois de janvier, qui ont donné lieu à des mutineries dans certaines prisons. Plusieurs milliers de détenus se sont enfuis et 72 ont trouvé la mort.

Les nombreuses entraves à la liberté d'expression, d'association et de participation à la vie politique tout au long de l'année 2010 n'ont pas permis d'atteindre les objectifs du Plan d'action. La société civile tunisienne indépendante, plus particulièrement les défenseurs des droits de l'homme, ont continué à faire l'objet de restrictions et d'entraves. La Tunisie est restée marquée par un système politique verrouillé et des médias (y compris l'internet) fortement contrôlés. Cette censure et le manque de liberté d'opinion et d'expression ont été un des éléments qui ont contribué à la vague de contestation populaire de décembre 2010.

En ce qui concerne **la liberté d'expression et la liberté de la presse**, l'accès aux sources indépendantes d'information est resté très difficile pendant toute l'année 2010, mais a connu une libéralisation totale dès le départ de l'ancien président Ben Ali et la mise en place du gouvernement de transition. Les journaux étrangers ont été de nouveau autorisés, l'accès à l'internet a été libéralisé, des journalistes ont été libérés, et la presse écrite et audiovisuelle a retrouvé une liberté de parole et de critique inconnue depuis plusieurs années.

Il n'y a pas d'information disponible sur des progrès à noter dans le domaine de la **protection des données**

La **liberté d'association** a continué à subir des entraves systématiques au cours de l'année 2010, notamment à cause du décalage entre la lettre de la loi et sa mise en œuvre. Les pratiques constatées les années antérieures, telles que les entraves aux activités des associations, ont persisté. Toutefois, les nouvelles autorités ont annoncé leur volonté de réformer la législation afin d'assurer la liberté d'association.

En matière de droits de la **femme**, plusieurs progrès ont été enregistrés. Un amendement au code de la nationalité tunisienne prévoit, en particulier, l'octroi de la nationalité tunisienne à tout enfant né de père tunisien ou de mère tunisienne, en Tunisie ou à l'étranger; à tout enfant né de mère tunisienne et de père inconnu, sans nationalité ou de nationalité inconnue; et à tout enfant né en Tunisie de mère tunisienne et de père étranger, en supprimant l'obligation de la déclaration conjointe de la mère et du père avant l'âge de 19 ans. En novembre 2010, l'ancien président avait annoncé une réforme qui porterait sur le retrait de la première réserve à la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), de même que le retrait de la déclaration générale faite à propos de la même convention. La Tunisie n'a toujours pas levé ses réserves en ce qui concerne l'héritage, l'autorité parentale et la garde des enfants ainsi que le mariage avec un non-musulman. Toutefois, les nouvelles autorités ont annoncé leur intention de lever certaines réserves à la CEDEF.

La situation des **droits sociaux fondamentaux et des normes du travail** établis en vertu des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) n'a pas évolué au cours de la période de référence. La mise en œuvre effective des conventions fondamentales de l'OIT doit encore être assurée. La part importante du secteur informel dans l'économie entrave l'application uniforme du code du travail.

Sujets régionaux et internationaux, coopération dans les domaines des relations étrangères et de la sécurité, prévention des conflits et gestion des crises

Le dialogue avec l'UE, y compris en matière de **PESC et PESD**, est encore modeste et se déroule essentiellement dans un cadre bilatéral. Une coopération beaucoup plus intense en matière de sécurité et de défense a lieu dans le cadre du dialogue 5+5 et la Tunisie y joue un rôle actif, notamment en abritant le centre euro-maghrébin de recherche et d'études stratégiques pour la Méditerranée occidentale. Les difficultés auxquelles fait face l'Union pour la Méditerranée n'ont pas empêché la Tunisie de continuer à prôner le renforcement de la coopération régionale.

La collaboration technique bilatérale s'est également poursuivie dans le cadre des accords en matière de sécurité et de défense conclus avec la France, l'Italie, le Portugal et la Belgique, notamment en matière de formation et d'entraînement. Des exercices militaires communs ont lieu régulièrement dans le cadre de l'initiative défense du dialogue 5+5.

La Tunisie continue à jouer un rôle actif dans le dialogue politique Afrique-UE, qui a lieu dans le cadre du partenariat commun Afrique-UE, notamment en tant que chef de file pour la mise en œuvre des partenariats pour les objectifs du millénaire pour le développement et pour la science, la société de l'information et l'espace.

En matière de coopération régionale, les pays de l'Union du Maghreb arabe (UMA) se sont mis d'accord pour créer une zone de libre-échange intermaghrébine. Toutefois, la coopération régionale au sein de l'UMA progresse peu et continue à se heurter à des obstacles politiques, malgré l'attitude positive de la Tunisie. La Tunisie participe activement aux initiatives du dialogue 5+5. Une réunion des ministres des affaires étrangères dans le cadre du dialogue 5+5 s'est tenue à Tunis en avril 2010. La Tunisie soutient les efforts visant à l'organisation d'un sommet du dialogue 5+5 ; elle souhaite également un renforcement des mécanismes de coordination.

La lutte contre le **terrorisme** fait l'objet d'une législation sévère et de moyens considérables. Cette lutte semble efficace sur le plan interne pour réduire les risques terroristes mais a été

utilisée pour mettre en œuvre des mesures policières et administratives restreignant les libertés fondamentales. En outre, la législation anti-terroriste a été souvent utilisée comme prétexte pour emprisonner des personnes qui avaient émis des critiques à l'égard du régime de l'ancien président.

Le terrorisme, notamment dans la région sahélo-saharienne, est une menace croissante pour les pays du Sahel et les ressortissants étrangers, en particulier européens, qui s'y rendent ou y résident. Les pays du Maghreb font face aux conséquences de la fragilisation de la sécurité dans les pays du Sahel. La Tunisie coopère dans ce domaine sur des bases bilatérales.

La Tunisie n'a pas encore ratifié le statut de Rome de la **Cour pénale internationale**. Toutefois, le gouvernement transitoire nommé en janvier 2011 a indiqué qu'il considérerait la ratification du statut de Rome comme l'une de ses priorités.

3. REFORME ECONOMIQUE ET SOCIALE

Cadre macroéconomique et fonctionnement de l'économie du marché

En réponse aux perspectives de croissance modérées, la Tunisie a poursuivi la mise en œuvre de son plan de relance budgétaire mis en place en 2009 et principalement destiné à stimuler les investissements publics dans les domaines de l'infrastructure, de l'éducation, de l'énergie et de la santé, mais aussi d'autres secteurs économiques essentiels, tels que le tourisme. En outre, pour soutenir les entreprises exportatrices, l'État a pris à sa charge une partie de leurs contributions sociales et de leurs primes d'assurance à l'exportation. Le déficit budgétaire de l'État central s'est maintenu à 3 % du PIB en 2010 et a été financé par des sources domestiques, telles que les recettes des privatisations, et des sources externes, telles que les subventions de gouvernements étrangers. La dette publique brute s'est démarquée de sa tendance à la baisse entre 2006-2008 et s'est stabilisée au niveau de 2009, soit 43,1 % du PIB. Dans l'ensemble, malgré les mesures fiscales anticrise, la situation des finances publiques de la Tunisie reste stable dans une large mesure, étant donné que la dette extérieure à court terme est faible et que le gouvernement envisage de revenir à l'assainissement budgétaire à moyen terme, une fois la croissance du PIB stabilisée à un niveau approprié. La Tunisie a donc fait des efforts pour s'en tenir à une orientation budgétaire prudente en ligne avec les engagements pris dans le plan d'action de la PEV. Mais la situation macro-économique en 2011 après la révolution est devenue plus difficile et des efforts supplémentaires seront néanmoins nécessaires pour atteindre à moyen terme l'assainissement budgétaire, alors même que le gouvernement de transition fait déjà face à d'importantes pressions pour augmenter les dépenses budgétaires.

L'inflation s'est inscrite en légère augmentation, l'indice des prix à la consommation passant de 3,7 % en 2009 à 4,8 % en 2010, principalement à cause de la hausse des prix des denrées alimentaires.

Cependant, la conduite de la politique monétaire générale est restée stricte. La Banque centrale de Tunisie a maintenu son taux directeur à 4,5 %. Pour réduire la pression exercée par un excès de liquidités dans le système bancaire, les réserves obligatoires ont été augmentées à deux reprises en 2010, successivement en mars et mai. À moyen terme, les autorités restent déterminées à cibler l'inflation.

La balance commerciale extérieure du pays s'est détériorée légèrement en 2010 par rapport à l'année précédente, le déficit courant étant passé de 2,9 % à 4,5 % du PIB. La vive hausse des exportations au premier trimestre de l'année a été plus que compensée par une croissance encore plus forte des importations de biens d'équipement et de produits intermédiaires. Les recettes provenant du tourisme et les rapatriements de fonds sont restés relativement stables. L'augmentation des investissements directs étrangers (IED) a contribué au financement du déficit des comptes courants, mais cette augmentation est restée limitée, l'IED ne représentant que 3,3 % du PIB, comme en 2009. Les réserves brutes ont diminué de 0,5 milliard, pour s'élever à 9,5 milliards de dollars USD à la fin de 2010 (ce qui correspond à six mois d'importations de biens et de services prévus pour l'année 2011). Les autorités monétaires ont poursuivi leur politique de réduction d'intervention sur le marché des changes, commencée en 2009. Le dinar tunisien est indexé sur un panier de devises, dans lequel l'euro est affecté de la pondération la plus importante. Les autorités monétaires se sont engagées à laisser plus de latitude aux forces du marché pour définir le taux de change. La devise devrait devenir pleinement convertible et les mouvements de capitaux devraient être entièrement libérés d'ici à 2014. Les réserves de devises devront être augmentées afin de préparer la Tunisie à la libéralisation des capitaux.

La situation politique en Tunisie et dans la région a entraîné une détérioration conjoncturelle de la situation économique depuis le début de l'année 2011. La forte baisse du tourisme, la diminution du commerce extérieur et des investissements directs étrangers, les dégâts matériels occasionnée par les affrontements et les événements en Libye ont eu des conséquences économiques négatives. Sans remettre en cause la solidité d'ensemble et les fondamentaux de l'économie tunisienne, ces faits compliquent la situation économique à ce moment délicat de transition vers la démocratie et réduisent la marge de manœuvre budgétaire du gouvernement pour faire face aux demandes des catégories sociales et des régions négligées par les politiques de développement économique antérieures. L'UE a engagé des discussions avec le gouvernement tunisien sur un possible renforcement de son soutien au cours de 2011 et soutient également le projet du gouvernement tunisien d'organiser mi-2011 une conférence internationale visant à renforcer la confiance des investisseurs étrangers.

Emploi et politique sociale

Les programmes gouvernementaux ont contribué à limiter les effets négatifs de la crise économique mondiale, mais ils n'ont pas apporté de réponse à la création d'**emplois** de qualité et à absorber une main-d'œuvre abondante. Les réformes n'ont pas réussi à réduire les déséquilibres entre les compétences des diplômés et la demande de l'économie. Malgré des mesures de la politique active de l'emploi la Tunisie n'a pas réussi à réduire le taux de **chômage** élevé de 14 %, avec près d'un diplômé universitaire sur cinq sur le marché de l'emploi et un taux de chômage supérieur à 30 % parmi les jeunes de moins de 25 ans. Ces éléments ont contribué à amplifier les pressions socio-économiques fin 2010 - début 2011 et alimenté la vague de contestation sociale qui s'en est suivie. Est à remarquer l'importante coopération entre l'UE et les autorités tunisiennes dans ce domaine en 2010, avec la mise à point d'un important programme visant à l'amélioration de la qualité de l'éducation, à une meilleure articulation entre éducation et emploi et à la création de passerelles entre les deux secteurs. Les structures du **dialogue social** sont assez développées suite à la signature de 51 conventions collectives sectorielles couvrant 1,5 million de travailleurs du secteur privé.

La capacité des partenaires sociaux reste limitée (tripartite et bipartite), notamment en ce qui concerne le dialogue social au sein des entreprises. La liberté syndicale a été largement entravée jusqu'au changement politique de début 2011 qui a mené à un rôle renforcé de la

confédération syndicale prédominante, l'UGTT, dans la phase de transition. La croissance économique en Tunisie n'a pas réussi à assurer la cohésion sociale dans le pays, malgré des divers programmes d'**inclusion sociale**. Le taux officiel de pauvreté, établi par le Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD), est de 2,55 % mais des analyses récentes l'estiment à 3,8 %, voire bien plus dans les zones défavorisées. Le Fonds de solidarité nationale continue à œuvrer pour améliorer les conditions de vie dans les zones très défavorisées disposant de peu d'infrastructures.

En matière de **protection sociale**, la réforme de l'assurance maladie a abouti à la mise en place d'un système de couverture quasi universel et à la création de la Caisse nationale de l'assurance maladie, qui est désormais chargée de la conduite et de la gestion du nouveau régime d'assurance maladie sous l'égide du ministère des affaires sociales. En 2010, le taux de couverture en matière de sécurité sociale était estimé à 95 %.

La Tunisie a continué à améliorer **la condition de la femme**, s'attaquant plus particulièrement à la question de la violence domestique. Elle a, dans le cadre de cette politique, formé des agents de la police et de la justice et a ouvert une ligne verte disponible en permanence. Des centres d'accueil pour les victimes ont été créés à Tunis et à Sousse. L'enquête nationale menée dans le cadre de la stratégie nationale de prévention contre les comportements violents en famille a été poursuivie en 2010.

4. QUESTIONS LIEES AU COMMERCE, MARCHÉ ET REFORME REGLEMENTAIRE

L'amélioration relative de la conjoncture économique internationale pendant la période de référence a eu un impact positif sur les échanges entre l'UE et la Tunisie et, en général, sur le **commerce** extérieur de la Tunisie. Les importations de l'UE en provenance de Tunisie ont augmenté de 20,4 % tandis que les exportations de l'UE vers le marché tunisien ont enregistré une augmentation de 22,7 %. Les négociations sur la libéralisation des échanges pour les produits agricoles, les produits agricoles transformés et de la pêche, conformément à la feuille de route euro-méditerranéenne pour l'agriculture, ont enregistré quelques progrès avec une volonté de part et d'autre de conclure ces négociations en 2011. Le Parlement n'a pas encore ratifié l'accord sur le système de règlement des différends en matière commerciale, signé en décembre 2009. Concernant le volet commercial de l'accord d'association, le dialogue pour la résolution des obstacles à l'importation de vins, bières et spiritueux est en cours.

La modernisation des services des **douanes** continue par l'adoption de mesures destinées à faciliter le commerce, telles que l'amélioration du fonctionnement du système informatique des douanes tunisiennes (SINDA), l'instauration d'une nouvelle procédure pour l'enlèvement des conteneurs au port de Radès ou la mise en ligne de la version en langue arabe du site web de la douane. La Tunisie a participé à l'opération « Sirocco » en juin 2010. Sirocco est une opération douanière conjointe, coordonnée par l'OLAF et menée par les administrations douanières de l'UE et de 11 pays partenaires de la rive sud de la Méditerranée¹.

Concernant **le mouvement de biens et les réglementations techniques**, les préparatifs pour les négociations de l'accord sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits

¹ L'opération Sirocco visait les conteneurs de haute mer en provenance de Chine et des Émirats Arabes Unis destinés aux pays de l'Union pour la Méditerranée. Environ 40 millions de cigarettes, 1243 kilos de tabac roulé à la main, 7038 litres d'alcool et 8 millions d'autres produits contrefaits ont été saisis au cours de l'opération.

industriels (ACAA) ont bien avancé. Les deux premiers secteurs prioritaires choisis pour ouvrir les négociations sont les industries électriques et les matériaux de construction. Le Conseil interministériel a adopté, en juillet 2010, un projet de loi sur la sécurité des produits industriels. Des projets de décrets relatifs aux secteurs des industries électriques et produits de la construction ont été élaborés. En octobre 2010, l'organisme tunisien pour l'accréditation, TUNAC, a ajouté à l'accord multilatéral (MLA) avec l'organisme européen d'accréditation (EA), signé en 2008, le volet sur la certification des systèmes de gestion de la qualité et de gestion de l'environnement, ce qui porte le nombre de MLAs à 4 sur les 7 requis par l'ACAA. En 2010 a commencé la mise en œuvre d'un programme européen visant entre autre à adapter l'infrastructure qualité tunisienne aux besoins du marché européen afin de pouvoir conclure des ACAA. Ce programme faisait suite à un jumelage spécifique déjà en cours.

En ce qui concerne les questions **sanitaires et phytosanitaires**, (SPS) la Tunisie a publié un décret en septembre 2010 concernant les registres de l'identification des animaux et la procédure de l'identification. Elle a également adopté un décret fixant les mécanismes de surveillance, de contrôle et de maîtrise des risques sanitaires liés aux infections à la salmonelle chez les volailles. Le projet de loi cadre concernant la sécurité sanitaire des aliments, reprenant les principes de la législation alimentaire de l'UE, n'a pas encore été adopté. En vue de la mise en œuvre du plan d'action, la Tunisie devrait continuer à renforcer le cadre législatif et faciliter une meilleure coordination entre les intervenants dans le domaine SPS.

En ce qui concerne **le droit d'établissement et le droit des sociétés**, on note une certaine amélioration **du climat des affaires**, notamment grâce aux mesures prises pour faciliter le paiement des impôts.

En matière de **services**, il n'y a pas eu de progrès dans les négociations pour la libéralisation du commerce des services et du droit d'établissement.

En matière de **services financiers**, les résultats du secteur financier restent solides en dépit de la crise financière internationale. Les banques ne dépendent pas du financement extérieur et ont tiré parti d'une croissance des dépôts.

La libéralisation totale des échanges (convertibilité du dinar) en matière de paiements et de **mouvements de capitaux** reste l'objectif de la Tunisie, mais il n'y a pas eu d'assouplissement du cadre réglementaire au niveau des opérations en capital, des paiements courants ou des comptes de résidents et non-résidents.

Dans le domaine de **traitement des ressortissants tunisiens au sein de l'Union**, l'UE a lancé les discussions techniques avec la Tunisie pour conclure un accord sur la mise en œuvre de la coordination de la sécurité sociale.

Autres domaines essentiels

En juin 2010 le Conseil des ministres a engagé un nouveau projet de **réforme fiscale**. Ce projet prévoit, entre autres, la réalisation du programme de fiscalité électronique, visant notamment à généraliser la télé déclaration, ainsi que la mise aux normes internationales des prestations fournies aux personnes assujetties. Pour ce qui est de la rationalisation des différentes niches fiscales actuellement en vigueur, aucun progrès n'a été enregistré.

En matière de **politique de la concurrence**, l'activité (avis, saisines, enquêtes) et les ressources humaines du Conseil de la concurrence se sont renforcées en 2010. Le Conseil a été saisi par le ministre du commerce pour effectuer une étude sur le cadre réglementaire et sur le comportement des opérateurs dans des secteurs de services clefs, comme la marine marchande, les agences de notation de crédit, les groupements interprofessionnels et les marchés de produits agricoles et de la pêche. À la suite de ces améliorations, l'accent devrait maintenant se porter sur la mesure de l'impact de l'activité du Conseil sur l'environnement concurrentiel (nombre de demandes d'enquêtes, nombre de cas résolus, durée moyenne de résolution des saisines et enquêtes, etc.). En matière d'aides d'État, il n'y a pas de progrès à signaler.

En ce qui concerne **la propriété intellectuelle et industrielle**, le Conseil national contre la contrefaçon a adopté en janvier 2010 un programme de lutte contre la contrefaçon qui s'intègre dans le cadre du plan national. Le programme prévoit (i) le renforcement du cadre réglementaire, (ii) la programmation et le suivi (visant à créer un programme de contrôle commun dans le domaine des marques, de la propriété intellectuelle et artistique et du commerce à distance), (iii) la protection des marques, et (iv) la communication et la sensibilisation. La Tunisie a organisé des actions de sensibilisation, de formation et d'information des opérateurs.

En 2010, La Tunisie a organisé une campagne d'information intitulée «Contrefaçon risque de toute façon». L'étude publiée en mai 2010 par une organisation indépendante démontre une légère diminution du taux de piratage des logiciels, qui passe de 73 à 72 %.

L'OCDE a organisé, dans le cadre du programme SIGMA financé par l'UE, deux ateliers en Tunisie, respectivement sur la passation des **marchés publics** et le développement durable et sur la dématérialisation de la passation des marchés. Les restrictions en matière d'éligibilité continuent à frapper les fournisseurs étrangers.

En matière de **statistiques**, la Tunisie a poursuivi la mise en œuvre de son programme national 2007-2011 visant à améliorer les statistiques en incluant l'amélioration des registres d'entreprises et des comptes nationaux, l'utilisation plus grande des données administratives, le développement des statistiques sociales et du travail. L'environnement, la politique régionale et le développement des entreprises sont parmi les secteurs prioritaires qui devraient être soutenus par des données statistiques. L'office statistique bénéficie en outre de l'aide de l'Union européenne au travers du programme MEDSTAT III récemment lancé.

La législation en matière de **comptabilité** converge vers les normes internationales plutôt que celles de l'UE. Cette évolution doit être soulignée compte tenu du processus d'intégration économique avec l'UE.

Concernant la **politique d'entreprise**, la Tunisie a continué à participer aux activités de coopération industrielle, notamment la mise en œuvre de la Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise. En 2010, la Tunisie a adhéré à Enterprise Europe Network.

S'agissant de la gestion des **finances publiques**, le gouvernement a approuvé en juin le schéma directeur de mise en œuvre de la réforme de la gestion budgétaire par objectifs (GBO), dont les principaux éléments sont la création d'instances décisionnelles centrales et la création des unités GBO dans huit ministères pilotes (agriculture, santé, enseignement supérieur et secrétariat à la formation professionnelle, transport, industrie, finance et

équipements et emploi). Cette réforme est étroitement accompagnée par le Programme d'appui à la Gestion budgétaire par objectif, initié en 2008.

En ce qui concerne le **contrôle financier interne**, le diagnostic des finances publiques appliquant la méthodologie «Dépenses publiques et responsabilité financière» (PEFA) a été achevé par la Tunisie conjointement avec l'UE et la Banque mondiale en juin 2010. Ce diagnostic confirme que le système de gestion des finances publiques tunisien fonctionne bien en général et, dans la plupart des cas, en conformité avec les normes internationales. Néanmoins il a aussi relevé des faiblesses et des insuffisances qui doivent être corrigées.

Dans le domaine de l'**audit externe**, la Cour des comptes a publié en juillet 2010 son rapport annuel présentant les travaux réalisés dans son programme annuel 2008-2009 ainsi que les actions entreprises jusqu'à la mi-2010, portant sur le contrôle de gestion, l'évaluation des programmes publics et les analyses financières sectorielles. Comme celui de 2009, le rapport n'a toutefois pas inclus la déclaration de conformité entre les comptes de gestion des comptes publics et le compte général de l'administration des finances, ce qui ne paraît pas conforme aux principes de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI). De plus, il n'est pas public. Les rapports de la Cour des comptes gagneraient grandement à être plus largement diffusés et à être examinés notamment par la commission des finances des deux Chambres.

La Tunisie continue d'œuvrer pour la **protection des consommateurs**.

5. COOPERATION EN MATIERE DE JUSTICE, DE LIBERTE ET DE SECURITE

Pendant la période de référence, la Tunisie a poursuivi ses efforts en matière de **contrôle des frontières** et de lutte contre l'immigration irrégulière en se dotant des équipements et infrastructures nécessaires pour un contrôle efficace. La Tunisie avait fait l'objet d'une visite exploratoire de l'Agence FRONTEX en juin 2007 afin d'établir les paramètres d'une future coopération et d'une assistance technique ponctuelle. Une autre mission avait été proposée pour 2009, mais les autorités tunisiennes ont décliné l'invitation. Dans la période après la révolution, la question de la migration irrégulière vers l'Europe a pris une importance capitale, suite à la forte pression socio-économique et au relâchement du contrôle des frontières par les forces de sécurité. L'UE est disposée à renforcer la coopération avec la Tunisie sur ces questions.

Comme indiqué l'année passée, malgré la ratification des instruments internationaux contre la **criminalité organisée**, et notamment la convention de l'ONU de 2000 contre la criminalité transnationale organisée et ses trois protocoles additionnels, la législation nationale n'est toujours pas conforme à ces conventions.

Une loi sur la **traite des êtres humains** est en préparation, couvrant notamment les catégories de victimes potentielles, y compris les mineurs non accompagnés, ainsi que des dispositions permettant la protection et la prise en charge des victimes. Les ministères de l'intérieur et de la justice ont élaboré un projet de loi sur la cybercriminalité visant à faire adhérer la Tunisie à la convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité. La Tunisie est encouragée à ratifier la convention du Conseil de l'Europe sur la traite des êtres humains. L'accès aux informations officielles sur la criminalité organisée et les trafics illicites, y compris des êtres humains, reste limité. L'absence de données rend difficile une évaluation de la situation et reste un obstacle à l'approfondissement du dialogue dans ce secteur.

Malheureusement la Tunisie continue à ne pas mettre en place une loi et des capacités administratives dans le domaine de l'asile, ainsi qu'à ne pas agréer avec l'UNHCR un Accord de Siège. La Tunisie a été choisie pour le Programme de Protection Régionale en avril 2010 qui concerne également la Libye et l'Egypte qui doit être maintenant développé. En matière de **lutte contre la drogue et le trafic illicite des stupéfiants**, et plus particulièrement de répression, la Tunisie a poursuivi la mise en œuvre de ses obligations internationales. S'agissant du volet prévention et traitement, la Tunisie suit une approche thérapeutique classique comprenant l'installation de centres de traitement dans les prisons.

La Tunisie participe au Centre de coordination de la lutte anti-drogue en Méditerranée (CECLAD) et s'est montrée préoccupée par les routes du trafic, qui passent par le Sahel, et par leurs liens avec le terrorisme. En octobre 2010, la Tunisie a participé au séminaire régional sur le système de monitoring de l'UE sur les drogues organisé à Bruxelles par l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) et la Commission européenne. Sa participation au réseau méditerranéen MedNET de coopération sur les drogues et les addictions, coordonné par le Groupe Pompidou au sein du Conseil de l'Europe, s'est poursuivie.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur le **blanchiment d'argent** et le terrorisme, le ministère des finances s'est doté de la capacité de geler les biens issus de la criminalité. Les règles d'application aux institutions financières, aux non-résidents et aux prestataires de services tels que les avocats et les notaires ont été élargies. La Tunisie a poursuivi les démarches dans le cadre de sa demande d'adhésion au Groupe Egmont.

Le niveau de **coopération judiciaire et policière** demeure insuffisant pour répondre aux objectifs du plan d'action. L'absence d'information publique et transparente rend l'échange d'informations et l'identification de programmes conjoints difficile. Dans le domaine de la coopération judiciaire civile, la Tunisie n'a signé aucune des conventions de la conférence de La Haye sur le droit international privé. La Tunisie a participé aux activités organisées dans le cadre des programmes régionaux Euro-Med Justice II et Euro-Med Police II. La coopération policière avec les services secrets de certains États membres proches s'est poursuivie dans le cadre du réseau MédiClub.

6. TRANSPORT, ENERGIE, ENVIRONNEMENT, SOCIETE DE L'INFORMATION, RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Dans le domaine de la politique des **transports**, la Tunisie a mis l'accent sur la logistique, l'objectif étant de réduire les coûts de 20 % à 15 % du PIB, à l'instar des taux atteints dans les pays émergents. Elle entend s'adapter aux nouveaux modèles de transport axés sur l'intermodalité et table sur un doublement des flux logistiques, qui passeraient de 95 millions de tonnes en 2007 à 190 millions de tonnes en 2016.

Le principal projet en matière de transport ferroviaire – le réseau ferré régional de Tunis – à démarré à la fin de 2010. Il a pour but de décongestionner les zones urbaines, d'améliorer la sécurité routière et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

En novembre 2010, la Tunisie s'est déclarée prête à entamer des négociations avec l'UE en vue de la création d'un espace aérien commun. Dans le secteur maritime, des efforts structurels restent à faire, en poursuivant la politique de libéralisation et en renforçant le rôle des acteurs institutionnels en matière de sécurité, de sûreté et de contrôle de la pollution des

eaux. En juillet 2010, dix-huit partenaires tunisiens et français réunis à Marseille dans le cadre du projet européen MedaMos ont conclu un protocole d'accord pour « conforter leurs relations et renforcer la compétitivité et la fluidité de l'axe maritime méditerranéen ». Dans le cadre du projet d'autoroute de la mer, un protocole d'accord a été signé en juillet 2010 entre les deux ports Radès-Marseille.

Concernant **la politique de l'énergie**, la Tunisie a poursuivi le développement et l'exploitation des nouveaux champs d'hydrocarbures. Le raccordement des nouveaux consommateurs au réseau gazier se poursuit. La Tunisie a annoncé le projet de doublement de la capacité du gazoduc Tunisie-Italie.

En juin 2010, la Tunisie, le Maroc et l'Algérie ont adopté un plan d'action pour la période 2010-2015, visant à créer un marché maghrébin de l'électricité et permettant une intégration progressive au marché de l'UE. Pour faire face à la croissance de la consommation électrique, la Tunisie met en œuvre un programme d'investissements pour se doter de capacités supplémentaires d'ici à 2030. La Tunisie a continué à œuvrer à la réalisation d'une interconnexion électrique avec l'Italie. Des études ont été menées concernant la construction éventuelle d'une centrale nucléaire ainsi que l'élaboration d'un cadre législatif et réglementaire adapté à l'énergie nucléaire. Une étude est en cours en vue d'établir un régulateur de l'énergie. Plusieurs projets dans le domaine de l'énergie solaire ont été lancés dans le cadre d'un plan solaire national. La valorisation du biogaz est également étudiée. L'étiquetage des appareils domestiques et leur remplacement par des modèles plus efficaces continuent.

Dans le domaine du **changement climatique**, la deuxième communication nationale à la convention cadre des Nations unies sur le changement climatique, comprenant un inventaire des émissions de gaz à effet de serre, reste en phase finale de préparation. Une stratégie nationale sur le changement climatique, qui sera liée au XII^e plan économique et social, est en préparation. La Tunisie a finalisé une stratégie d'adaptation du secteur de la santé publique et prépare une stratégie d'adaptation au changement climatique du secteur du tourisme.

La Tunisie a également préparé des projets relevant du mécanisme de développement propre (MDP), mais aucun nouveau projet n'a été enregistré au sein des Nations unies, le nombre total de projets enregistrés restant à deux. La Tunisie est encouragée de mettre en œuvre l'Accord de Cancun et en particulier d'élaborer une stratégie de développement peu générateur de carbone et fournir des informations sur les objectifs ou les actions d'atténuation qu'elle compte engager.

Le nouveau code de **l'environnement** reste en préparation et le cadre législatif doit toujours être élaboré, en particulier en ce qui concerne les dispositions d'application. La Tunisie a adopté un décret fixant les valeurs limites des polluants de l'air provenant de sources fixes. Des projets de loi sont en cours de préparation dans les domaines de la pollution sonore et du diagnostic environnemental obligatoire pour les établissements les plus polluants. Le programme pour la gestion des eaux usées était en cours d'approbation à la fin de la période de référence. La mise en œuvre des stratégies et des plans existants, tels que le plan d'action 2009-2014 sur l'Écolabel tunisien ainsi que l'Alliance public-privé pour l'environnement, requiert toujours une attention continue ainsi que le suivi et l'application des réglementations. L'Union européenne soutient, à travers le Programme "Environnement Energie", des actions spécifiques, notamment en matière de dépollution et de maîtrise d'énergie, mises en œuvre par le gouvernement tunisien. Dans le Golfe de Gabès, la pollution marine et côtière demeure un

problème environnemental majeur. La Tunisie a annoncé le lancement d'un nouveau projet visant le transport et la mise en décharge contrôlée des phosphogypses.

Le renforcement de la capacité administrative de mise en œuvre aux niveaux régionaux et locaux reste un défi, y compris la coordination entre les autorités. Quelques activités ont été mises en œuvre afin d'intégrer les préoccupations environnementales dans d'autres politiques sectorielles, telles que l'énergie.

Un rapport sur l'état de l'environnement en 2009 ainsi que des rapports régionaux sont en cours de préparation. La Tunisie a mené quelques actions afin d'informer et d'impliquer le public. Il y a eu néanmoins en 2010 un besoin continu d'accorder une plus grande attention à la participation publique et à l'accès à l'information, y compris en ce qui concerne les évaluations de l'impact sur l'environnement.

Il n'y a pas eu de développements significatifs en ce qui concerne la ratification des protocoles de la convention de Barcelone sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée. La mise en œuvre des accords déjà ratifiés requiert toujours une attention particulière. La Tunisie a continué à participer à l'initiative Horizon 2020 et l'initiative de l'UE sur l'eau. La Commission européenne et la Tunisie ont coopéré et échangé des informations, y compris sur la gouvernance environnementale, la dépollution et la gestion de l'information environnementale.

Dans le domaine de la **protection civile**, la Tunisie a pris part aux activités du programme Euro-Med pour la prévention, la préparation et la réponse aux désastres naturels et humains, qui est à mi-parcours.

En ce qui concerne **la société de l'information**, fin novembre 2010, le gouvernement a approuvé les projets de loi portant sur l'échange des données et instituant le cadre juridique de la mise en ligne des marchés publics et des archives nationales. Par ailleurs, la Tunisie a pris des mesures pour compléter l'infrastructure de base et l'intranet dans l'administration.

En mai 2010, l'entrée d'un troisième opérateur (Orange Tunisie) sur le marché tunisien a modifié une situation de duopole existant depuis sept ans (Tunisie Télécom, l'opérateur historique qui a le monopole sur le fixe, et Tunisiana, filiale du groupe égyptien Orascom et premier opérateur sur le marché des mobiles avec 5,2 millions d'abonnés). Par ailleurs, Tunisie Télécom a acquis, en juin 2010, le fournisseur d'accès à Internet Topnet, et tissé des partenariats avec des institutions publiques pour la mise à niveau de l'administration électronique. Tunisie Télécom a lancé, avec la Banque centrale, des services de paiement mobile et bénéficie, depuis l'automne, d'une licence 3G avec déploiement prochain de services.

Dans le domaine de la **recherche et de l'innovation**, la participation de la Tunisie au 7^e programme-cadre de recherche de la Commission européenne s'est accrue. Quatre-cent soixantesix participants tunisiens ont soumis des propositions et soixante-seize contrats ont été signés avec les institutions tunisiennes sélectionnées pour une contribution totale de l'Union de 8 millions d'euros, principalement dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement, de la santé et des technologies de l'information et de la communication.

En juillet 2010, un amendement de la loi portant création de l'Agence nationale de promotion de la recherche et de l'innovation (ANPRI) a été promulgué suite au remaniement du 14

janvier 2010. La nouvelle configuration gouvernementale née de ce remaniement a, entre autres, conféré une dimension nouvelle à la «Technologie» (développement de l'innovation technologique dans l'entreprise industrielle) au sein du ministère de l'industrie, rebaptisé à cette occasion MIT (ministère de l'industrie et de la technologie). Le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la technologie, désormais MESRS, se concentre à présent sur l'enseignement supérieur et la recherche scientifique. Pendant l'année 2010, un programme de coopération entre UE et Tunisie en matière de Recherche et Innovation a été mis à point, dans lequel cette Agence assumera un rôle de premier plan

7. CONTACTS ENTRE LES PEUPLES, EDUCATION ET SANTE

La Tunisie a poursuivi la modernisation de son système d'**éducation** et bénéficié d'un appui important de l'UE.

Dans le domaine de l'**enseignement supérieur**, la généralisation du système «Licence Master Doctorat» (LMD) préconisé par le processus de Bologne s'est confirmée dans la plupart des établissements délivrant le diplôme de licence et de master. Le système de transfert de crédits ECTS est en place aux derniers niveaux mais pas encore pour le doctorat. L'établissement d'une agence nationale d'évaluation de l'enseignement supérieur avant 2013 est en cours et l'utilisation du supplément au diplôme développé dans le cadre du processus de Bologne est généralisée.

Le ministère de l'emploi et de la formation professionnelle a participé activement à l'analyse des progrès et des contraintes de la **formation professionnelle** dans le cadre du processus de Turin, mené par la fondation européenne pour la formation (ETF). En dépit d'un accès difficile aux sources, l'exercice a permis de rassembler les principaux acteurs de la formation professionnelle, d'analyser et d'évaluer le système et de travailler à l'élaboration des politiques à venir. Le ministère a élaboré une stratégie sectorielle visant à appuyer les politiques de l'emploi et à améliorer la productivité et l'adéquation entre les compétences et les besoins du marché de l'emploi.

Depuis l'année académique 2010-2011, la Tunisie a participé activement au troisième appel d'offres dans le cadre de **Tempus IV**, bénéficiant de 7 projets. Six étudiants et deux universitaires ont obtenu des bourses d'études pour un master conjoint en 2010 dans le cadre du programme **Erasmus Mundus** qui attribue aussi des bourses de mobilité académique à 86 étudiants et enseignants dans le cadre de l'action 2. Une participation tunisienne au programme Jean Monnet serait souhaitable afin d'améliorer la compréhension du processus d'intégration européenne et de susciter un débat sur les questions liées à l'UE.

Des organisations de **jeunesse** tunisiennes ont participé aux projets d'échange, de volontariat et de coopération dans l'éducation non formelle qui se sont déroulés dans un des États membres de l'UE dans le cadre du programme «Jeunesse en action» qui vise à développer la mobilité des jeunes et le dialogue interculturel.

Dans le domaine de la **culture**, les activités des associations culturelles et les créations artistiques sont restées contrôlées par le pouvoir tout au long de 2010 mais ont connu une libéralisation avec le changement politique intervenu en janvier 2011. La Tunisie a poursuivi en 2010 sa participation active au programme régional Euro-Med Héritage IV. Trois associations culturelles tunisiennes ont participé aux projets sélectionnés dans le cadre de l'action spéciale du programme Culture pour les pays couverts par la PEV en 2010.

Comme déjà indiqué en 2009, dans le domaine de la coopération avec la **société civile**, plusieurs projets ont été lancés en Tunisie dans le cadre de l'instrument «Acteurs non étatiques». Tout au long de l'année 2010, il a été difficile de maintenir un contact régulier avec les personnes qui représentent la société civile indépendante, notamment du fait de la menace que faisait peser le nouvel article 61 bis du code pénal. En outre, les autorités refusaient l'enregistrement des associations indépendantes de la société civile. Le changement politique de janvier 2011 a entraîné une libéralisation radicale qui a permis la création et l'enregistrement de nombreuses organisations de la société civile qui ont retrouvé un rôle important dans l'espace public.

La Tunisie a continué les réformes du secteur **santé** visant, entre autres, un meilleur accès aux soins de qualité et la réforme de l'assurance maladie. Elle a accentué ses efforts dans le domaine des maladies non transmissibles et a proclamé 2010 «année pour la lutte contre le cancer». En juin 2010, la Tunisie a ratifié la convention cadre de l'OMS pour la lutte anti-tabac. La Tunisie a continué à participer au réseau «Episouth» concernant les maladies transmissibles et couvrant les pays méditerranéens et les Balkans.

8. COOPERATION FINANCIERE – DONNEES ET CHIFFRES CLES EN 2010

Cadre de coopération

L'examen à mi-parcours du cadre de programmation a confirmé que le document de stratégie adopté en 2007 reste un cadre pertinent pour la coopération avec la Tunisie. Le nouveau programme indicatif national (PIN) 2011-13 pour la Tunisie, doté d'un budget de EUR 240 millions, a été adopté en mai 2010. Ce programme vise essentiellement à soutenir la réalisation des principaux objectifs stratégiques contenus dans le plan d'action UE-Tunisie et poursuit quatre priorités: (1) l'appui au secteur de l'emploi (réforme du marché du travail pour faciliter la rencontre entre la demande et l'offre de travail, soutien à l'amélioration de l'employabilité des jeunes diplômés et développement de l'emploi et des systèmes de protection sociale liés à l'emploi); (2) la poursuite des réformes économiques (approfondir l'intégration à l'économie mondiale et au marché communautaire, accroître la compétitivité de l'économie tunisienne et faciliter les échanges de biens et de services et les investissements); (3) l'appui au développement et à la compétitivité des entreprises (des secteurs agricole, industriel et des services en vue de les préparer à la pression concurrentielle et aux opportunités offertes par l'accord de libre échange avec l'UE et les négociations en cours pour l'approfondir) et (4) l'appui au secteur de la justice.

Mise en œuvre

Les projets inscrits dans les programmes d'action annuels (PAA) 2007, 2008 et 2009 sont en cours de mise en œuvre. Parmi les principaux programmes financés par l'UE figurent l'appui à la Tunisie pour lutter contre la crise économique (EUR 50 millions destinés à des mesures de réponse à la crise avec une enveloppe complémentaire de EUR 20 millions allouée en 2010), l'appui à la réforme de la gestion budgétaire par objectifs (EUR 30 millions), la contribution à la maîtrise de l'énergie et à la protection de l'environnement (programme environnement et énergie, EUR 33 millions) ainsi que la poursuite des jumelages entre les administrations européennes et tunisiennes.

En 2010, l'UE a continué à soutenir la Tunisie en matière de réformes et a engagé des aides d'un montant total de EUR 77 millions au titre de l'Instrument européen de voisinage et de

partenariat (IEVP). Le PAA 2010 se focalise sur deux priorités: renforcer le soutien à la réaction tunisienne et financière et appuyer les politiques de gestion des ressources en eau. Ainsi, EUR 20 millions ont été alloués au programme d'appui à l'intégration bis. De plus, EUR 57 millions ont été alloués au programme d'appui aux politiques publiques de gestion des ressources en eau pour le développement rural et agricole. Sept jumelages ont été lancés pendant le deuxième semestre de l'année dans les secteurs suivants: emploi et affaires sociales, finances, justice et affaires intérieures, commerce et industrie et transport.

La Tunisie bénéficie également d'activités de coopération financées au titre des programmes transfrontaliers, interrégionaux et régionaux de l'IEVP. Dans le cadre de la coopération transfrontalière (CBC), la Tunisie participe au programme transfrontalier à travers le programme du Bassin maritime Méditerranée (EUR 173,6 millions pour tous les pays participant au programme sur la période 2007-13). Dans le cadre de ce programme, les pays participants s'engagent à promouvoir quatre secteurs: développement socio-économique, durabilité environnementale, meilleures conditions pour la mobilité des personnes, des biens et des capitaux, dialogue culturel et gouvernance locale. La Tunisie a également poursuivi sa participation à un programme bilatéral Italie-Tunisie (EUR 25 millions).

Dans le cadre de la facilité d'investissement pour le voisinage (FIV), un projet a été approuvé en Tunisie pour un montant total de EUR 14 millions. Il devrait permettre de mobiliser EUR 550 millions sous forme de prêts des institutions financières européennes dans le secteur des transports.

D'autres instruments de l'UE complètent le paquet d'assistance de l'IEVP. La Tunisie a bénéficié des actions de coopération dans le cadre des instruments horizontaux tels que l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH), ainsi que des programmes thématiques au titre de l'Instrument de financement de la coopération au développement (ICD), notamment acteurs non étatiques et autorités locales en développement. Dans le cadre de l'instrument de stabilité, la Tunisie s'est engagée sur la voie de la coopération régionale afin de créer des centres d'excellence pour mitiger le risque CBRN (chimique, biologique, radiologique et nucléaire). Les fonds disponibles actuellement pour ce projet d'envergure sont d'environ EUR 7 millions. Sur la période 2012-2013, des fonds importants seront utilisés pour des activités de renforcement des capacités.

En 2010, la BEI a signé des contrats de prêts d'un montant total de 498 millions d'euros pour financer les opérations suivantes: dans le secteur des transports, construction d'un tronçon de voie ferrée (EUR 119 millions); dans le secteur de l'énergie, projet de construction d'une centrale à cycle combiné (EUR 194 millions) et projet de construction de 660 km de ligne à haute tension (EUR 185 millions).

Coordination des donateurs

Le gouvernement tunisien ne s'est pas résolument engagé sur les questions de l'efficacité de l'aide et sur la mise en œuvre des engagements de la déclaration de Paris. Outre les réunions sur la coordination de la coopération, des réunions de consultation et de coordination avec les États membres ainsi qu'avec les autres bailleurs de fonds ont été organisées par la délégation de l'UE. Les représentations locales des États membres et des autres bailleurs de fonds ont été constamment tenues au courant de l'évolution des discussions avec le gouvernement. Grâce à ces réunions, une complémentarité entre les programmes d'assistance des différents acteurs en Tunisie a pu être assurée.